

PROVINCE DE QUÉBEC  
M.R.C. DE PORTNEUF  
VILLE DE NEUVILLE

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil de la susdite municipalité, tenue le vendredi 27 avril 2018 à 8 h à l'hôtel de ville de Neuville, 230 rue du Père-Rhéaume, Neuville.

**SONT PRÉSENTS :**

Monsieur Simon Sheehy	Conseiller
Madame Marie-Michelle Pagé	Conseillère
Madame Denise Thibault	Conseillère
Monsieur Dominic Garneau	Conseiller

Formant tous quorum sous la présidence de monsieur Bernard Gaudreau, maire.

**EST ÉGALEMENT PRÉSENTE :**

Madame Manon Jobin	Directrice générale et greffière par intérim
--------------------	--

**SONT ABSENTS :**

Monsieur Jean-Pierre Soucy	Conseiller
Monsieur Carl Trudel	Conseiller

1. **OUVERTURE DE LA SÉANCE (8 h03)**

18-04-82 **ORDRE DU JOUR**

**IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU,**

**QUE** l'ordre du jour soit adopté tel que ci-après,

1. Ouverture de la séance et adoption de l'ordre du jour (8 h)
2. Résiliation de la convention d'aide financière – Programme de soutien aux installations sportives et récréatives – phase III
3. Démission de madame Cécile Leclerc au poste de secrétaire-réceptionniste
4. Cessation du contrat de madame Véronique Noël, coordonnatrice au Service des loisirs
5. Fermeture de la séance

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

2. **RÉSILIATION DE LA CONVENTION D'AIDE FINANCIÈRE – PROGRAMME DE SOUTIEN AUX INSTALLATIONS SPORTIVES ET RÉCRÉATIVES – PHASE III**

18-04-83 **CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Neuville a signé une entente avec le ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport le 11 mai 2017 pour la subvention d'une somme de 144 597.26 \$ pour un projet total de 745 547.92 \$;

**CONSIDÉRANT QUE** les investissements de la deuxième phase du projet nécessitent des investissements importants qui ne peuvent être séquencés;

**CONSIDÉRANT QUE** la construction du préau multifonctionnel a été réalisée dans le cadre de la phase I du projet d'aménagement du parc municipal de la Famille;

**CONSIDÉRANT QUE** les travaux d'aménagement du préau ne sont pas terminés et se poursuivront au printemps 2018;

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil municipal, nouvellement élu en novembre 2017 désire compléter l'aménagement et la sécurité du préau avant d'entreprendre la phase II du projet d'aménagement du parc de la Famille;

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil municipal désire reporter la deuxième phase du projet d'aménagement du parc de la Famille conséquemment avec les nouvelles orientations à court terme du nouveau conseil municipal remettant en question les aménagements prévus antérieurement;

**IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU,**

**QUE** le conseil demande la résiliation de la convention d'aide financière du programme de soutien aux installations sportives et récréatives – phase III signée avec le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport le 11 mai 2017 pour la phase II du projet d'aménagement du parc de la Famille.

**QU'**une copie de la présente résolution soit transmise à monsieur Normand Fauchon, directeur de la gestion administrative et des contrôles des programmes du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

3. **DÉMISSION DE MADAME CÉCILE LECLERCAU POSTE DE SECRÉTAIRE-RÉCEPTIONNISTE**

18-04-84 **CONSIDÉRANT QUE** madame Cécile Leclerc a déposé sa démission du poste de secrétaire-réceptionniste le 13 avril 2018 afin de poursuivre sa carrière vers de nouveaux défis;

**IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU,**

**QUE** le conseil municipal accepte la démission de madame Cécile Leclerc au poste de secrétaire-réceptionniste et la remercie pour ses loyaux services à la ville de Neuville.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

4. **CESSATION DU CONTRAT DE MADAME VÉRONIQUE NOËL, COORDONNATRICE AU SERVICE DES LOISIRS**

18-04-85 **CONSIDÉRANT QUE** madame Véronique Noël occupe le poste de coordonnatrice au Service des loisirs de la Ville de Neuville;

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Neuville et madame Véronique Noël ont signé un contrat de travail en date du 17 décembre 2017;

**CONSIDÉRANT QUE** les conditions de travail de celle-ci ont été établies dans ledit contrat de travail, tel que confirmé par résolution du conseil municipal lors de la séance extraordinaire du 18 décembre 2017 par la résolution 17-12-315;

**CONSIDÉRANT QUE** suite à l'analyse des besoins du Service des loisirs et la recommandation de la direction générale, le conseil municipal désire embaucher un (e) directeur (trice) des loisirs et des communications;

**CONSIDÉRANT QUE** suivant les dispositions du contrat de travail, en l'occurrence l'article 6.1, le conseil municipal peut résilier celui-ci;

**CONSIDÉRANT** l'entente mutuelle intervenue entre Madame Noël et la Ville de Neuville concernant la résiliation de son contrat de travail;

**IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU,**

**QUE** le préambule de la présente résolution en fait partie intégrante pour valoir à toutes fins que de droit.

**QUE** la Ville de Neuville procède à la résiliation du contrat de travail intervenu avec madame Véronique Noël.

**QUE** ladite résiliation prend effet en date du 13 avril 2018.

**QUE** madame Manon Jobin, à titre de directrice générale et greffière par intérim, est autorisée à signer tous les documents pertinents en rapport avec la présente résolution et à poser tous les gestes reliés et requis à la résiliation du contrat de travail de madame Véronique Noël et pour donner plein effet à la présente résolution.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

5. **FERMETURE DE LA SÉANCE**

Monsieur le maire lève la séance à 8 h 14.

En signant le présent procès-verbal, monsieur le maire reconnaît avoir signé toutes et chacune des résolutions y figurant.

---

Bernard Gaudreau  
Maire

---

Manon Jobin  
Directrice générale et greffière par intérim